

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvère, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE N° 3.23 — TELEGRAMMA

La Fête de l'Enseignement

La Fédération des Amicales des Anciens Elèves des Ecoles publiques, a célébré, dimanche, la cinquième Fête de l'Enseignement.

Cette fête se composait de trois parties bien distinctes :

1. Une cérémonie militaire au parc Barbut.
2. L'inauguration d'un bureau de placement des Amicales des Ecoles publiques.
3. Une fête de nuit au square Pierre Cateau.

Elle était environ onze heures et demie lorsqu'elle arriva, en landau, le général Sève, commandant la 1^{re} brigade de cavalerie, à Lille, chargé par le ministre de la guerre de le représenter à cette cérémonie. Il était accompagné du colonel Comte, du 7^e de ligne, du commandant de gendarmerie Lebas, et du commandant V. Desputieux.

On passa aussitôt la revue, puis, après un discours de M. Desreux, on procéda à la remise des Amicales des Ecoles publiques.

Plusieurs discours et un défilé terminèrent cette première partie de la fête.

L'inauguration du bureau de placement qui vient d'être créé par la Fédération des Amicales a eu lieu le soir, à cinq heures, à l'Institut Turgo, sous la présidence de M. Lyon.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. Lyon s'est déclaré très heureux d'avoir été désigné pour présider cette fête et s'est félicité de voir que en ce moment on pense beaucoup aux vieillards, on n'oublie pas les jeunes gens pour cela.

Mais le clou de la fête fut, sans contredit, la fête de nuit donnée au square Pierre Cateau.

L'harmonie Les Enfants de la Lyre, de Watrains, la société chorale mixte du Club Moderne, les Sociétés de gymnastique La Roubaisienne et L'Ancienne, et les deux polkas : MM. Desbonnets et Broux, qui prêtèrent leur concours à cette belle fête, ont obtenu un énorme succès.

Un feu d'artifice a clôturé dignement la journée.

Importantes arrestations

ON DECOUVRE UN NOUVEAU CAMBRIOLAGE, QU'EN PLEIN JOUR, COMME DE COÛTUME, AVIANT OPERE LES DEUX JEUNES BANDITS

La police, continuant son enquête sur les faits et gestes des cambrioleurs Raoul Trépo et Henri Dubois, arrêtés, comme nous l'avons signalé hier, pour vol commis avec escalade et effraction dans diverses habitations, a amené l'agent Catry à découvrir un nouveau vol effectué samedi, dans l'après-midi, à la maison de campagne de M. Bossut-Pichon, boulevard de Reims, n° 10.

De la déclaration de la concierge de cette maison, Mme Capon, il résulte que, profitant d'une courte absence de celle-ci, ils ont pénétré dans la cuisine par la fenêtre, qui était restée ouverte à cause de la chaleur. Elle n'est pas masquée par une jalouse facile à soulever.

Une fois dans la pièce, les cambrioleurs dérobèrent un porte-monnaie contenant une quarantaine de francs, une petite ceinture de sûreté pour coffre-fort.

Confronté avec Dupon, car elle déclarait avoir aperçu les voleurs au moment où ils s'enfuyaient, Mme Capon, après l'avoir attentivement examinée, déclara quelle était bien en présence de Raoul Trépo et Henri Dubois.

Tout le lui prouvait, dit-elle : la taille, le déhanché, l'aspect de l'individu.

Du reste, la clef de sûreté trouvée sur lui s'adaptait trop bien à son coffre-fort pour qu'il ait pu avoir l'air d'un doute sur la culpabilité de Dupon et de Totaile.

LEUR BUTIN

Voici maintenant l'énumération des objets engagés au Mont-de-Piété de Roubaix par les inculpés :

1. Une montre de femme numéro 01.450 en or, rapporteur, sans secondes ; sur la cuvette intérieure, on lit : Cylindre dix rubis.
2. Une chaîne en or dite « sautoir », longueur 0 m. 80, à mailles serrées-coulant, ayant sur l'une de ses faces une sorte de fer à cheval avec incrustations de brillants très petits au nombre de dix.
3. Une broche en forme de cœur, avec trois pierres de couleurs différentes (rouge, bleu et blanche).
4. Une bague en or avec une petite fine au milieu et des pierres d'ansour.
5. Une autre bague avec perles blanches, au centre, une pierre rouge.

Si les petites causes produisent souvent de grands effets, la éclopure est vraie. L'arrestation des deux cambrioleurs a été l'occasion pour deux autres personnes et de la rue Sainte-Elisabeth, pour avoir omis d'inscrire Dupon et Totaile sur son registre de loquer.

La gratification aux vieillards des hospices

Les réactionnaires ont décidé d'enterrer la proposition de notre ami Baillieux et M. Cléty a été chargé de remplir les fonctions de fossoyeur.

Voici le rapport qui lira à la séance de ce soir :

Messieurs, notre collègue M. Lévin Baillieux avait, lors de notre dernière séance, émis le vœu que le Conseil municipal vote les fonds nécessaires pour donner aux vieillards de l'Hospice une gratification de cinquante centimes tous les huit jours au lieu de tous les quinze jours, comme c'est fait actuellement.

Précédemment déjà notre collègue M. Paul Desputieux, administrateur des hospices, avait, en séance de commission des établissements charitables formulé la même proposition qui a été examinée avec le plus grand soin par l'administration municipale.

Cette dernière est disposée, en principe, à accorder cette gratification supplémentaire aux hospitalisés. Seulement, il s'agit de savoir si les ressources communales le permettent. Suivant des renseignements précis émanant du secrétaire des Hospices, l'indemnité de quinze centimes allouée aux vieillards et incurables des hospices a coûté en 1907, la somme de 7951 fr. 50 ; pour l'année 1908, en raison de l'augmentation du nombre des hospitalisés, la dépense sera d'environ 8000 à 8500 francs.

« Vos première et troisième commissions ont estimé qu'il n'était pas possible de voter un cours d'exercice, un crédit aussi important que celui de l'augmentation du nombre de lits, lequel une fois admis est destiné à revenir chaque année, et comme il n'est pas indiqué de ressources correspondantes pour faire face à cette dépense, il est indispensable d'attendre l'établissement du budget pour rendre compte si on pourra l'y faire figurer.

« Toutefois, et à propos de gratification, l'administration municipale propose d'attribuer à tous les assistés la remise de l'allocation de cinquante francs qui a été accordée jusqu'ici seulement aux hospitalisés étant leur cinquantenaire de mariage. En outre, elle demande qu'il soit envoyé chaque mois cinquante francs aux vieillards qui ont été mariés et qui sont actuellement en campagne au Maroc.

« Vos première et troisième commissions se sont empressées d'adhérer à cette double proposition et vous prient de l'adopter ; ce sera une nouvelle occasion pour le conseil municipal de témoigner sa sympathie aux vieillards indigents qui méritent plus d'un titre qu'on s'intéresse à eux et de manifester sa gratitude envers les enfants de notre ville qui défendent au loin le drapeau et servent avec dévouement les intérêts de la patrie ».

M. Cléty a répondu qu'il témoignait de la sympathie aux vieillards indigents. En bon français cela signifie exactement le contraire.

PRIS DANS LE METIER

Un apprenti de chez MM. Motte et Delescluse frères, M. Louis Nittin, 26 ans, demeurant rue de Valenciennes, n° 24, a eu l'index et le médium gauches pris entre la brosse et les peignes du métier, en conduisant la lièze d'une pièce.

M. le docteur Delattre a été appelé à donner des soins au blessé.

Mlle Jeanne Gagnon, peigneuse à la Société Anonyme de Peignage de la rue du Collège, demeurant rue des Anges, cour Emile, 1, s'est fait prendre l'extrémité de l'index gauche entre le support du couteau d'alignement et la crémaillère du grand peigne.

Le docteur a constaté une plaie par écrasement de la phalange de l'index gauche.

Le jeune Paul Dufaye, 17 ans, demeurant rue Daubenton, 166, aide-encolleur, chez M. Louis Dufaye, encolleur à façon, rue Chuffot, s'est fait des brûlures à la face dorsale du pied gauche, en versant un seau de colle.

M. le docteur Carrette lui a donné des soins.

Entre beaux-frères on n'en est pas moins ennemis parfois, et pour peu qu'il y ait mauvais caractère ou que la bière soit un peu trop forte, on discute, on crie, on frappe et... on se fait ramasser.

C'est ce qui est arrivé à Alexandre Piquette, qui demeure rue de Lenze.

Avant bu plus qu'il n'était raisonnable de le faire, il s'obstina à ne pas rentrer chez lui et s'en fut chercher querelle à son beau-frère qui habite rue Fénelon.

Résultat de la querelle, une porte enfoncée, des gnonnons donnés et trois procès-verbaux, le premier pour ivresse, le second pour coups et le troisième pour bris de clôture.

Il est tout ce qu'il en faut pour aller contempler le visage des juges du tribunal correctionnel.

Considérant qu'il a été constaté qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de la commune de Roubaix, le maire vient de prescrire l'arrestation suivante :

Article 1^{er}. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse par le propriétaire ou le détenteur à partir de la publication de cet arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se débarrasser de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre.

Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de bergers, de bouviers, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordu ou rousés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le maire ou désigné par le propriétaire et conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il aura émis, demandera l'abattage, ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de quarante-huit heures, s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à huit jours francs, pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquiescer aux frais de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

CONSEIL MUNICIPAL

Voici l'ordre du jour de la réunion du 30 juin 1908 :

Communications de l'administration. — Musique municipale « La Grande-Harmonie », renouvellement des uniformes ; Contributions directes, répartition de la cote mobilière, application de la loi du 13 juillet 1903.

MAIN NUTILE

Une soigneuse de la Textile de Roubaix, rue Darbo, Mme Elisa Ranson, 35 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Mulliez, 3, s'est fait prendre la main gauche entre le cylindre étireur et le cylindre de pression d'un fil.

Dégradé aussitôt par ses camarades de travail, Mme Ranson fut conduite chez le docteur Delachaux, qui constata des plaies par écrasement de la main gauche au niveau des articulations métacarpe phalangiennes de l'annulaire, du majeur et de l'auriculaire, plaies par écrasement avec dénudation du tendon extenseur de l'annulaire sur une longueur de cinq centimètres.

Le praticien qui a déclaré qu'il sera forcé de faire l'amputation de l'annulaire, a prescrit six semaines de repos.

A L'HOPITAL

TOMBE D'UN CHARIOT. — On a transporté hier à l'hôpital de la Fraternité, Henri Defrennes, lisserand, âgé de 48 ans, demeurant Grande-Rue, 279, blessé dans les conditions suivantes :

Il conduisait un camion appartenant à M. Tahon, chiffonnier. Les roues du camion ayant rencontré un creux il se produisit un cabot qui jeta bas le malheureux conducteur.

Relévé avec la jambe gauche fracturée, il fut soigné par le docteur Dupré qui lui signa un billet d'admission pour la Fraternité.

LES FOURNEAUX ECONOMIQUES

Le citoyen Adolphe Coupez, conseiller municipal du Cul de Four vient d'écrire la lettre suivante à M. Motte, maire de Roubaix :

« Monsieur le maire, Ayant l'intention de vous poser une question sur le mauvais fonctionnement des fourneaux économiques, à la prochaine séance, je tiens à vous prévenir pour avoir votre acceptation.

Recevez, etc. Ad. COUPEZ, 29 juin 1908. »

AGRESSION NOCTURNE

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, Eugène Dely, âgé de 60 ans, lisserand, demeurant rue Jean-Bart, 15, résidant son domicile lorsqu'il arriva à quelques mètres de son habitation, il fut assailli par quatre individus qui, le saisissant à la gorge, le jetèrent sur le pavé.

Cela fait, l'un d'eux lui plaça un mouchoir sur la bouche pour l'empêcher de crier pendant qu'un autre visitait ses poches, enlevant la montre du malheureux, une somme de 1 fr. 50 et un couteau de poche.

L'un des auteurs de cette agression est un nommé Edmond Bultinck, dit « Muntche », âgé de 22 ans, que nos lecteurs retrouveront dans une autre affaire. Il a été formellement reconnu par le plaignant.

On sait aussi qu'un soldat du 84^e d'infanterie de ligne, nommé Gappart, a suivi Bultinck durant cette nuit, dans toutes ses opérations. Il sera sans doute arrêté au moment où paraîtront ces lignes.

INCIDENTS DE GREVE

Le nommé Eugène Delanno, terrassier, demeurant rue de Lannoy, 694, a été assailli hier vers 1 h. 15, par 30 ouvriers maçons et manoeuvres en greve, à l'angle de l'avenue Linné et de la rue Jouffroy, au moment où il se rendait à son travail, avenue Linne. Delanno porte des contusions multiples.

M. le docteur Dubar la fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Hier, vers une heure et demie, un groupe de grévistes a assailli l'agent de police Duboquet, qui les a invités à laisser tranquille le nommé Lampe qui venait de porter une plainte au bureau de police. Du boquet qui a été renversé d'un coup de poing au milieu de la rue, a pu être dégagé par ses collègues Duhamel et Pottier Jean, qui ont pu arrêter un des agresseurs, le nommé Henri Hornaert, 26 ans, repris de justice.

Les autres ont pris la fuite.

Hier à midi plusieurs grévistes (maçons et manoeuvres) ont assailli à l'usine Grulois, boulevard de Moulhouse, les nommés Crommelinck, entrepreneur de menuiserie ; Henri Vanhove, entrepreneur de l'établissement et un jeune manoeuvre.

Les nommés Bielanx aux Galeries Nationales ; Coffret papeterie, rue Thoulles, 25 carton, 50 enveloppes, valeur 150, vendus 1,00.

LE MAUVAIS COLLEQUE

Jules Herbaux, âgé de 28 ans, domestique, demeurant à 12, rue Saint-Paul, à Croix, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une paire de chaussures, d'une valeur de 10 francs, au préjudice de M. Arthur Dupriez, garde d'écurie dans cette maison.

Jules Herbaux sera transféré à Lille aujourd'hui.

IL NE FAUT PAS JUBILER

Dimanche matin, à onze heures, Jules Monnier, âgé de 40 ans, mécanicien, demeurant rue Ingres, 41, a été assailli par un groupe de femmes, au défilé du cortège organisé pour le jubilé du curé. Quand sa curiosité fut satisfaite, il voulut voir l'heure et s'aperçut que sa montre, une montre en or, avait disparu de la poche de son gilet. La chaîne avait, comme de juste, suivi.

SAVON MAKOKO Parfum suavo et tenace VICTOR VAISSIER

C'était un vrai bachanal et Jean Devos, débauché, rôtillon, ne se sentant plus maître chez lui, s'en fut au poste de police du 4^e arrondissement. Il était à ce moment une heure du matin.

Jean Devos réclama l'aide des agents. Des individus sont entrés chez moi, dit-il, ont demandé à boire et, comme je refusais de leur servir, ils se sont mis à faire un tapage infernal, tandis que l'un d'eux, plus animé encore que les autres, traitait plusieurs coups de revolver pour m'effrayer.

L'affaire menaçant, d'après le récit du débauché, de tourner au tragique, s'il retournait seul chez lui, des agents l'accompagnèrent.

Leur arrivée, les apaches prirent la fuite et tous les efforts faits pour les rejoindre furent inutiles.

On avait donc abandonné tout espoir de leur mettre la main au collet, lorsque les agents rencontrèrent, vers trois heures du matin, Edmond Bultinck, fraudeur, âgé de 22 ans, demeurant rue Meyerbeer, cour Cocheux.

Ils le reconnurent comme l'un des écumiers de l'estaminet, l'arrêterent et le conduisirent au violon.

A noter que, lorsque les agents arrivèrent devant l'estaminet, Bultinck avait tiré sur l'agent qui avait aussitôt riposté. Les deux balles furent échangées sans résultat.

UN VITRIER BLESSE

M. Eugène Breyer, 38 ans, vitrier, demeurant à Tournai, rue de Basse-Couture, occupé pour le compte de M. Henri Trousson, contour Saint-Martin, à l'atelier de M. Dubrunfant, rue de l'Ouest, s'est fait une plaie au poignet droit avec section de la radiale, en nettoyant un lanterneau.

LE SUCRE BEGHIN

se reconnaît à sa blancheur et à sa jolis régulière

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 22 au 27 juin 1908 :

Soie, 97 kilos. — Laine peignée, 211,752 kilos. — Laine filée, 65,940 kilos. — Laine diverse et brisée, 32,542 kilos. — Coton, 32,640 kilos. — Total : 342,973 kilos.

Marché à terme : Néant. — Décreusage : 41 opérations. — Triage : 370 opérations. — Conditionnement : 915 1/2 opérations.

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS

L'Exposition Franco-Anglaise de Londres organisée par le groupe Tissage, avec le Cercle Polytechnique de Roubaix, aura lieu les 12, 13 et 14 juillet.

Prix en troisième classe : Pour les sociétaires,

50 fr. ; membres de leur famille ou amis, 52 fr. Supplément en deuxième classe, 11 fr. (Les Dames sont admises).

Départ de Roubaix, samedi soir 10 h. 50, arrive à Londres dimanche matin à 10 h. 38. — Point de départ le matin. Départ en break vers huit heures le matin pour une grande promenade d'orientation dans Londres ; l'excursion parcourt la ville et ses principales artères, jards, monuments, etc., ce qui donnera une excellente idée de la topographie de Londres, de son architecture et de la vie anglaise le dimanche. Le break sera interrompu vers midi, retour à l'hôtel pour déjeuner ; après le déjeuner, continuation de la promenade et visite de monuments. — Soirée libre.

Le lendemain matin, à 10 heures, départ pour Shepherd's Bush par le Métropolitain (tube) et visite de l'Exposition Franco-Anglaise. — Départ à midi dans l'enceinte de l'Exposition. — Soirée libre.

Mardi. — Après le déjeuner pris à l'hôtel, programme facultatif. Seuls ne sont pas compris dans le prix de l'excursion les repas du soir (trois jours) et le déjeuner de mardi à midi. Cette combinaison a été adoptée pour laisser les salaires libres et la journée de mardi et de mercredi une certaine liberté aux excursionnistes. Retour, départ de Londres mardi soir à 9 heures, arrivée à Roubaix mercredi à 3 heures 45.

L'un des auteurs de cette agression est un nommé Edmond Bultinck, dit « Muntche », âgé de 22 ans, que nos lecteurs retrouveront dans une autre affaire. Il a été formellement reconnu par le plaignant.

On sait aussi qu'un soldat du 84^e d'infanterie de ligne, nommé Gappart, a suivi Bultinck durant cette nuit, dans toutes ses opérations. Il sera sans doute arrêté au moment où paraîtront ces lignes.

Le docteur Dubar la fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Hier, vers une heure et demie, un groupe de grévistes a assailli l'agent de police Duboquet, qui les a invités à laisser tranquille le nommé Lampe qui venait de porter une plainte au bureau de police. Du boquet qui a été renversé d'un coup de poing au milieu de la rue, a pu être dégagé par ses collègues Duhamel et Pottier Jean, qui ont pu arrêter un des agresseurs, le nommé Henri Hornaert, 26 ans, repris de justice.

Les autres ont pris la fuite.

Hier à midi plusieurs grévistes (maçons et manoeuvres) ont assailli à l'usine Grulois, boulevard de Moulhouse, les nommés Crommelinck, entrepreneur de menuiserie ; Henri Vanhove, entrepreneur de l'établissement et un jeune manoeuvre.

Les nommés Bielanx aux Galeries Nationales ; Coffret papeterie, rue Thoulles, 25 carton, 50 enveloppes, valeur 150, vendus 1,00.

LE MAUVAIS COLLEQUE

Jules Herbaux, âgé de 28 ans, domestique, demeurant à 12, rue Saint-Paul, à Croix, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une paire de chaussures, d'une valeur de 10 francs, au préjudice de M. Arthur Dupriez, garde d'écurie dans cette maison.

Jules Herbaux sera transféré à Lille aujourd'hui.

IL NE FAUT PAS JUBILER

Dimanche matin, à onze heures, Jules Monnier, âgé de 40 ans, mécanicien, demeurant rue Ingres, 41, a été assailli par un groupe de femmes, au défilé du cortège organisé pour le jubilé du curé. Quand sa curiosité fut satisfaite, il voulut voir l'heure et s'aperçut que sa montre, une montre en or, avait disparu de la poche de son gilet. La chaîne avait, comme de juste, suivi.

SAVON MAKOKO Parfum suavo et tenace VICTOR VAISSIER

C'était un vrai bachanal et Jean Devos, débauché, rôtillon, ne se sentant plus maître chez lui, s'en fut au poste de police du 4^e arrondissement. Il était à ce moment une heure du matin.

Jean Devos réclama l'aide des agents. Des individus sont entrés chez moi, dit-il, ont demandé à boire et, comme je refusais de leur servir, ils se sont mis à faire un tapage infernal, tandis que l'un d'eux, plus animé encore que les autres, traitait plusieurs coups de revolver pour m'effrayer.

L'affaire menaçant, d'après le récit du débauché, de tourner au tragique, s'il retournait seul chez lui, des agents l'accompagnèrent.

Leur arrivée, les apaches prirent la fuite et tous les efforts faits pour les rejoindre furent inutiles.

On avait donc abandonné tout espoir de leur mettre la main au collet, lorsque les agents rencontrèrent, vers trois heures du matin, Edmond Bultinck, fraudeur, âgé de 22 ans, demeurant rue Meyerbeer, cour Cocheux.

Ils le reconnurent comme l'un des écumiers de l'estaminet, l'arrêterent et le conduisirent au violon.

A noter que, lorsque les agents arrivèrent devant l'estaminet, Bultinck avait tiré sur l'agent qui avait aussitôt riposté. Les deux balles furent échangées sans résultat.

UN VITRIER BLESSE

M. Eugène Breyer, 38 ans, vitrier, demeurant à Tournai, rue de Basse-Couture, occupé pour le compte de M. Henri Trousson, contour Saint-Martin, à l'atelier de M. Dubrunfant, rue de l'Ouest, s'est fait une plaie au poignet droit avec section de la radiale, en nettoyant un lanterneau.

LE SUCRE BEGHIN

se reconnaît à sa blancheur et à sa jolis régulière

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 22 au 27 juin 1908 :

Soie, 97 kilos. — Laine peignée, 211,752 kilos. — Laine filée, 65,940 kilos. — Laine diverse et brisée, 32,542 kilos. — Coton, 32,640 kilos. — Total : 342,973 kilos.

Marché à terme : Néant. — Décreusage : 41 opérations. — Triage : 370 opérations. — Conditionnement : 915 1/2 opérations.

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS

L'Exposition Franco-Anglaise de Londres organisée par le groupe Tissage, avec le Cercle Polytechnique de Roubaix, aura lieu les 12, 13 et 14 juillet.

Prix en troisième classe : Pour les sociétaires,

50 fr. ; membres de leur famille ou amis, 52 fr. Supplément en deuxième classe, 11 fr. (Les Dames sont admises).

Départ de Roubaix, samedi soir 10 h. 50, arrive à Londres dimanche matin à 10 h. 38. — Point de départ le matin. Départ en break vers huit heures le matin pour une grande promenade d'orientation dans Londres ; l'excursion parcourt la ville et ses principales artères, jards, monuments, etc., ce qui donnera une excellente idée de la topographie de Londres, de son architecture et de la vie anglaise le dimanche. Le break sera interrompu vers midi, retour à l'hôtel pour déjeuner ; après le déjeuner, continuation de la promenade et visite de monuments. — Soirée libre.

Le lendemain matin, à 10 heures, départ pour Shepherd's Bush par le Métropolitain (tube) et visite de l'Exposition Franco-Anglaise. — Départ à midi dans l'enceinte de l'Exposition. — Soirée libre.

Mardi. — Après le déjeuner pris à l'hôtel, programme facultatif. Seuls ne sont pas compris dans le prix de l'excursion les repas du soir (trois jours) et le déjeuner de mardi à midi. Cette combinaison a été adoptée pour laisser les salaires libres et la journée de mardi et de mercredi une certaine liberté aux excursionnistes. Retour, départ de Londres mardi soir à 9 heures, arrivée à Roubaix mercredi à 3 heures 45.

L'un des auteurs de cette agression est un nommé Edmond Bultinck, dit « Muntche », âgé de 22 ans, que nos lecteurs retrouveront dans une autre affaire. Il a été formellement reconnu par le plaignant.

On sait aussi qu'un soldat du 84^e d'infanterie de ligne, nommé Gappart, a suivi Bultinck durant cette nuit, dans toutes ses opérations. Il sera sans doute arrêté au moment où paraîtront ces lignes.

Le docteur Dubar la fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Hier, vers une heure et demie, un groupe de grévistes a assailli l'agent de police Duboquet, qui les a invités à laisser tranquille le nommé Lampe qui venait de porter une plainte au bureau de police. Du boquet qui a été renversé d'un coup de poing au milieu de la rue, a pu être dégagé par ses collègues Duhamel et Pottier Jean, qui ont pu arrêter un des agresseurs, le nommé Henri Hornaert, 26 ans, repris de justice.

Les autres ont pris la fuite.

Hier à midi plusieurs grévistes (maçons et manoeuvres) ont assailli à l'usine Grulois, boulevard de Moulhouse, les nommés Crommelinck, entrepreneur de menuiserie ; Henri Vanhove, entrepreneur de l'établissement et un jeune manoeuvre.

Les nommés Bielanx aux Galeries Nationales ; Coffret papeterie, rue Thoulles, 25 carton, 50 enveloppes, valeur 150, vendus 1,00.

LE MAUVAIS COLLEQUE

Jules Herbaux, âgé de 28 ans, domestique, demeurant à 12, rue Saint-Paul, à Croix, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une paire de chaussures, d'une valeur de 10 francs, au préjudice de M. Arthur Dupriez, garde d'écurie dans cette maison.